



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



48 h  
nature

21/09/2019 05:02 | Montmorillon | MONTMORILLON | Imprimer |

🔗 PARTAGER ...

## La préfecture refuse le projet éolien à Liglet

### La préfecture a donné un coup d'arrêt au projet d'implantation de dix éoliennes à Liglet, afin de protéger quatre sites, dont la Maison-Dieu.

La préfecture de la Vienne vient de refuser la demande d'autorisation unique déposée par la société « Ferme éolienne de Liglet », qui prévoyait d'implanter un parc de dix éoliennes à Liglet. La maison mère, Volkswind, a deux mois pour contester la décision auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux .

#### "Préserver les monuments ayant vocation à renforcer l'attrait du secteur"

Cet arrêté va dans le sens du rapport du commissaire enquêteur, qui donnait un avis défavorable au projet en décembre 2018, mettant en avant les dommages causés au patrimoine, à l'écosystème et les effets dans la population, qui s'est exprimée majoritairement contre les éoliennes .

Les conseils municipaux de Liglet, Béthines, Journet et Saint-Hilaire sur Benaize (Indre) avaient aussi délibéré contre le projet.

La décision de la préfecture est justifiée par la protection de quatre édifices remarquables, dont l'abbaye de Saint-Savin et sa flèche gothique, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. La covisibilité entre les futures éoliennes et la flèche n'est pas acceptable, pour la préfecture.

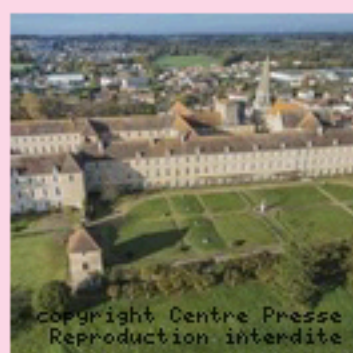
Les éoliennes de Liglet seraient également visibles depuis les hauteurs de Montmorillon, en particulier depuis la Maison-Dieu, site « inscrit et classé, faisant l'objet d'un projet d'institut international gastronomique. Il convient de préserver de tout impact les monuments objet de travaux de réhabilitation ayant vocation à renforcer l'attrait économique et touristique de leur secteur. »

Le prieuré de Villesalem (Journet) entre dans cette catégorie. Il se trouverait à moins de 2 km des éoliennes les plus proches. « Les photomontages montrent une visibilité partielle mais significative depuis le centre du hameau de Villesalem ».

Le château du Ry-Chazerat, à Journet, enfin, se trouve à 6,7 km du parc envisagé. L'Académie des sciences, qui en est propriétaire, a déposé une demande de protection au titre des monuments historiques et prévoit la réhabilitation du site.

(1) Nous n'avons pas pu joindre les responsables de Volkswind.

(2) Voir nos articles du 10 octobre 2018 « Éoliennes, la tension monte maintenant à Liglet » et du 30 décembre 2018 « Liglet: avis défavorable aux éoliennes », consultables sur notre site internet.



La Maison-Dieu, un des quatre édifices présentant un enjeu touristique et économique que la préfecture entend préserver.

(Photo DR Momentum Production)